

Mende, le 7 février 2018

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Lozère

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré

s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Division des Ressources
Humaines et des Emplois du
1^{er} degré

Chef de division
Claudie David

Affaire suivie par
Alice Fernandez

Téléphone
04 66 49 51 13

Télécopie
04 66 49 15 81

Courriel
alice.fernandez
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Rue de Chanteronne
BP22
48000 Mende

Objet : Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Référence : circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Dans le prolongement de la circulaire citée en référence, la présente note a pour objet de présenter les modalités de préparation à l'examen pour l'obtention de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI). Il convient de rappeler que cette nouvelle certification se substitue au CAPA-SH dans le premier degré et au 2CA-Sh dans le second degré.

La formation au CAPPEI se déroulera sur 300 heures, durant une année scolaire répartie sur 4 périodes de 3 semaines. Elle se décline en un tronc commun de 144 heures, deux modules d'approfondissement de 52 heures et un module d'adaptation à l'emploi de 52 heures.

Tout départ en formation supposera un remplacement effectif du stagiaire.

Une réunion d'information avec une présentation du projet de formation dans sa globalité est organisée **le 7 mars 2018 à partir de 14h00** dans chacun des départements de l'académie Occitanie. Animée par l'IEN ASH, elle s'adresse en priorité aux enseignants des premier et second degrés susceptibles d'être concernés par un départ en formation sur la session 2019, aux PLC et PLP qui voudraient transformer leur 2CA-Sh en CAPPEI et aux PLP en SEGPA et EREA désirant obtenir le CAPPEI :

**Lieu de la réunion : DSDEN de la Lozère
Bd Théophile Roussel, Mende
(face au Crédit Agricole)**

Les personnels intéressés par la formation au CAPPEI sont invités à renseigner la fiche jointe en annexe qui devra être retournée, assortie de l'avis motivé de Monsieur Zaïdi, inspecteur de l'éducation nationale ASH, à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Lozère **pour le 21 mars 2018, délai de rigueur.**

Les personnels dont la candidature à la formation au CAPPEI aura été retenue en seront informés à l'issue de la CAPD dédiée.

Mes services et notamment Monsieur Zaïdi, inspecteur de l'éducation nationale ASH, restent à votre disposition pour tout complément d'information.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Lozère


Pascal Clément